



## 16ème législature

<b>Question N° : 9278</b>	<b>De Mme Félicie Gérard ( Horizons et apparentés - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités, autonomie et personnes handicapées</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Travail, santé et solidarités</b>
<b>Rubrique &gt; associations et fondations</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Restructuration des groupes économiques et solidaires</b>	<b>Analyse &gt; Restructuration des groupes économiques et solidaires.</b>
Question publiée au JO le : <b>27/06/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de signalement : <b>19/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Félicie Gérard interroge M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'accompagnement des groupes économiques et solidaire favorisant l'accompagnement et l'inclusion de la petite enfance, des familles et des personnes âgées. De nombreuses structures actives dans les territoires interpellent les élus quant à leur situation et à l'avenir de ce secteur d'activité. Ce sont plus de 1,3 millions de français qui sont en situation de forte dépendance et qui ont besoin d'un accompagnement quotidien. D'autant plus que la population française ne cesse de vieillir. Selon les chiffres avancés par le haut commissariat au plan, le nombre des 75-84 ans va enregistrer une croissance inédite de 49 % entre 2020 et 2030, passant de 4,1 millions à 6,1 millions. Les plus de 65 ans, qui représentent un cinquième de la population française en 2020, représenteront un quart de la population en 2040, puis près de 30 % à partir de 2050. De ce fait la demande d'accompagnement ne cessera d'augmenter dans les années à venir. C'est pourquoi, elle demande à M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées quelles sont les pistes de réflexions engagées au sujet de la restructuration des groupes économiques et solidaires.